



Service Municipal de la Vie Associative

FICHE DE VŒUX
MAISON DES ASSOCIATIONS (y compris les Bureaux)
PERMANENCES REGULIERES DE SEPTEMBRE 2022 A JUIN 2023

à retourner au S.M.V.A. Mairie de la Roque d'Anthéron avant le 15 Juillet 2022
(par courrier, en le déposant à l'accueil de la Mairie ou par mail mairie@ville-laroquedantheron.fr)

Important : les horaires doivent s'inscrire dans la tranche 9h à 22h30. Ces créneaux ne couvrent pas les jours fériés. Vous devez **impérativement souscrire une assurance** pour toutes les activités organisées dans les locaux municipaux.

Il s'agit uniquement des demandes concernant des réunions ou des permanences.

ASSOCIATION :

DEMANDEUR :

☎ de l'Association : **email** :

DATE DE LA REPRISE DE VOS ACTIVITES :

		Précisez le nombre de personnes	
Jour	Horaire précis	Réunions	Permanences ouvertes au Public ou activités

<p>Cadre réservé à l'administration</p> <ul style="list-style-type: none">• Date de réception de la demande :• Avis du S.M.V.A. :• Réponse donnée le :
